



violation intimité vie privée

Par **alpin7301**, le **07/08/2019** à **10:39**

Bonjour,

Une "ex" amie a partagé nos conversations et photos avec mon "ex" meilleur ami. Elle a joué la bienveillante pour me "soutirer" des confidences.

Il a décidé sans aucune explication de rompre tout lien avec moi.

Il a ensuite décidé de partager ces infos (fausses ou vraies) avec ma meilleure amie et soeur de coeur dont son fils est mon filleul.

Elle a, elle aussi, coupé les ponts avec moi. Je ne peux plus voir mon filleul.

Ils ont aussi appelé ma femme pour lui dire qu'ils avaient des documents montrant que j'étais une personne dangereuse et qu'elle devait se méfier de moi.

Je ne sais pas jusqu'ou ils sont capables d'aller.

J'ai essayé de déposer une plainte à la gendarmerie. Elle m'a été refusé car il n'y a pas de caractère pornographique dans les messages et photos.

Quel moyen puis-je avoir pour que ma plainte soit validée? Ai-je le droit de contacter le procureur de la république?

Bien à vous.